



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

- Conseil Municipal du 19 février 2026 -

1- LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le contexte économique international est marqué par une croissance stabilisée et une baisse de l'inflation.

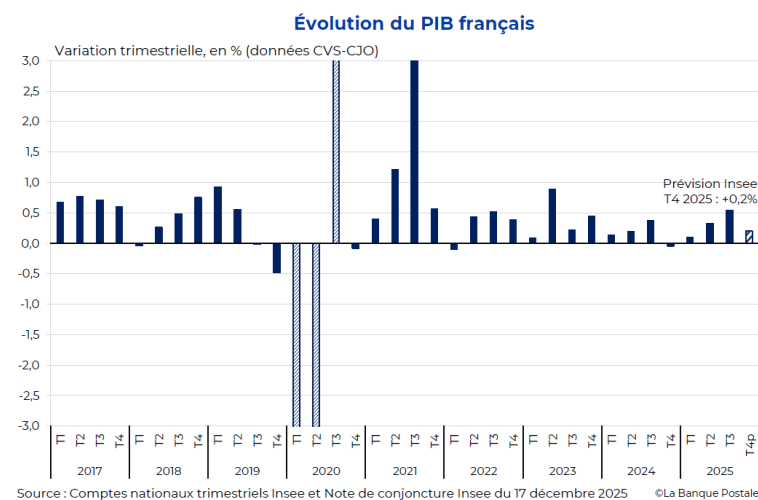
En 2026, la croissance mondiale devrait atteindre 3,1 %, selon les dernières projections du FMI et de l'OCDE. Ce niveau marque une légère baisse par rapport à 2025 (3,2 %) dans un contexte de ralentissement des échanges commerciaux, de tensions géopolitiques persistantes et de politiques protectionnistes renforcées, notamment aux États-Unis.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à 1,1 % en 2026, après une progression de 1,2 % en 2025. Ce rythme modéré s'explique par une demande intérieure affaiblie, liée à la perte de pouvoir d'achat des ménages, au coût élevé du crédit, à la prudence des entreprises face aux incertitudes économiques et à des politiques budgétaires restrictives dans plusieurs États membres.

L'inflation mondiale poursuit sa décline. Après avoir atteint 4,4 % en 2025, elle devrait s'établir à 3,6 % en 2026, selon le FMI. Dans la zone euro, la banque centrale européenne prévoit une inflation à 1,6 % en 2026, en dessous de son objectif de 2 %, grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la modération des tensions sur les salaires. Malgré ces signes d'apaisement, les perspectives économiques restent fragiles. Les risques géopolitiques demeurent importants.

2- DES PERSPECTIVES NATIONALES FRAGILES

En 2026, la croissance du PIB français est estimée à +0,9 % selon la Banque de France, et à +1 % selon le gouvernement dans le projet de loi de finances. Ce rythme reste modéré, marqué par une reprise progressive de la consommation des ménages (+1 %) et de l'investissement privé, après une année 2025 décevante. La demande intérieure devrait ainsi redevenir le principal moteur de l'activité, dans un contexte d'incertitudes politiques et fiscales.



L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), poursuit sa décrue. Après une moyenne de 2,1 % en 2024, elle devrait s'établir à entre 1% et 1,3 % en 2026 selon les prévisions du gouvernement et à 1,7 % selon la Banque de France. Cette baisse est portée par la réduction des prix de l'énergie (tarifs réglementés de l'électricité à -15 % en février 2025), la stabilisation des prix alimentaires et une inflation des services en repli.

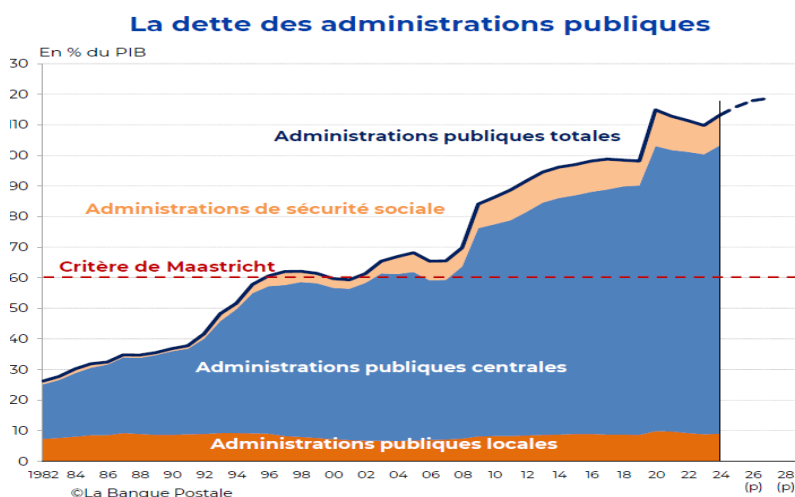
Malgré ces signaux positifs, les perspectives économiques restent fragiles. Le Haut Conseil des Finances Publiques souligne que les hypothèses de croissance du gouvernement reposent sur un scénario optimiste, notamment en ce qui concerne la reprise de la demande intérieure. L'épargne des ménages demeure élevée et les comportements attentistes des entreprises pourraient limiter l'effet des mesures.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

La dette publique reste, quant à elle, à un niveau élevé :



3- LA LOI DE FINANCES 2026

Après un long cycle d'adoption budgétaire, le PLF 2026 a été définitivement adopté par l'Assemblée Nationale après le rejet de deux motions de censure. La Loi devrait être promulguée mi-février après l'examen en Conseil Constitutionnel.

La loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public de 5% du PIB (contre 5,4% en 2025). Le déficit de l'État est ainsi chiffré à 134,6 milliards d'euros (Md€) d'euros (contre 131,6 Md€ en 2025). La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025). Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€ Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB.

Le texte ambitionne de redresser les comptes publics par :

- des hausses des recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales ;
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

L'effort pèsera principalement sur la maîtrise des dépenses de l'État. Celles-ci s'élèveront à près de 501 Md€ en 2026, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025 (au sein du périmètre de dépenses de l'État). Des économies seront opérées au niveau de plusieurs ministères, dont les moyens stagnent voire diminuent. Le budget de "Défense" fait exception : il bénéficiera de 6,5Md€ supplémentaires, soit plus que l'évolution prévue par la dernière loi de programmation militaire.

Les restrictions budgétaires touchant certains budgets ou principaux opérateurs et services de l'État qui accompagnent financièrement les collectivités locales et contribueront à l'affaiblissement de leur action : baisse du fonds vert de 311M€, de la DSIL de 200M€, du fonds postal pour 125 M€, ainsi que sur les budgets de l'ANAH, des agences de l'eau ou encore de l'agence national du sport. De plus, le décalage croissant entre les autorisations de programme et les crédits de paiement revient, de fait, à restreindre les financements effectifs destinés aux projets locaux.

Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public (participation attendue de 2 Md€). Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026, sauf pour les communes. En outre, ce prélèvement budgétaire de plus de 2 Md€ sur les collectivités ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur elles, qui peuvent être évaluées à plus de 5 Mds€. La poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL y contribue.

La Loi de finances prévoit également la suppression de la liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

Enfin, les Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC sont maintenus à leur niveau de 2025. La Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 27.4M€ en 2026. Toutefois, malgré le maintien de son niveau de 2025, la réintroduction du mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire aura pour effet de diminuer cette dotation étatique.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

I - LA STRUCTURE ECONOMIQUE EN 2025

Au dernier recensement, la commune de Saint-Maurice compte 14 554 habitants (population de référence au 1^{er} janvier 2023 en vigueur au 1^{er} janvier 2026). Pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, la population prise en compte est de 14 674 habitants, ce chiffre est corrigé par le nombre de résidence secondaires.

L'indicateur INSEE relatifs aux ménages fiscaux montre que 70% d'entre eux sont imposés, le taux de pauvreté* calculé par l'INSEE est inférieur au niveau médian calculé au niveau national et est stable à 11%.

Sur les 6605 résidences principales décomptées, seuls 40.1 % des habitants en sont propriétaires et donc potentiellement assujettis aux taxes foncières.

II - LA STRUCTURE FISCALE EN 2025 (source fiche DGF 2025)

Le potentiel financier révèle le potentiel de ressources financières dont dispose la commune. Le potentiel financier de Saint-Maurice en 2025 est de 23.1M€, soit 1579.1€ par habitant. Il est supérieur au potentiel financier moyen des communes de la même strate : 1232.24€ par habitant.

En 2025, le taux de TFPB est voté à hauteur de 36.82 %. Une limitation à 40 % de l'exonération de la TFPB durant 20 ans pour les constructions neuves est appliquée depuis 2022. La majoration de la THRS à hauteur de 25 % a été votée en 2023 pour une application dès 2024 et les années suivantes.

L'augmentation du produit des recettes fiscales repose sur l'évolution de la population et l'actualisation des bases locatives, indexées sur l'IPCH, soit 1 % en 2026, contre 1.7% en 2025.

Le taux d'effort fiscal de la commune (0.989628) reste faible comparé au taux moyen des communes de la même strate (1.211005).

*le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales

LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) s'attachera à communiquer des évolutions prudentielles en dépenses et en recettes en raison du climat d'incertitude croissant dans lequel évoluent les communes.

Pragmatiques et adaptées en fonctionnement et vertueuses en investissement, les orientations budgétaires sont soutenues par une capacité d'autofinancement suffisante. La trajectoire financière de la commune devra permettre de pérenniser les soldes de gestion et de maintenir un taux d'épargne brute entre 5 et 6 % pour maximiser la capacité d'emprunt destinée à financer les investissements futurs.

Pour dégager des marges de manœuvre et restaurer les taux d'épargne, la ville a fait le choix d'actionner le levier fiscal en 2024 tout en rationalisant ses charges de fonctionnement et en maîtrisant les charges de personnel. Les efforts poursuivis en 2025, notamment avec le travail engagé en terme de fiabilité comptable permettent des projections dynamiques en termes de résultats de l'exercice. Il est donc proposé une stabilité fiscale cette année.

Les projections des résultats de fonctionnement provisoires de 2025 (sous réserve des données définitives issues du CFU en juin 2026) démontrent que les décisions politiques prises en 2024 ont été décisives. Les résultats intégreront, au moment de leur reprise définitive, les résultats du budget annexe du marché Emile Bertrand, clôturé au 31 décembre 2025 et qui sont cours de validation par le service de gestion comptable.

Les ratios financiers ont donc été restaurés sur les deux derniers exercices budgétaires. Les taux d'épargne 2025 se situent entre 9.95 % pour l'épargne brute et 8.97 % pour l'épargne nette.

Pour rappel : l'épargne brute correspond aux produits encaissables hors cession, moins les charges décaissables de fonctionnement. C'est un indicateur de la santé financière de la commune et de sa capacité dont elle dispose pour financer ses investissements. L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part de ressources courantes restantes pour financer les dépenses d'équipements.

Le budget 2026 sera présenté aux membres du Conseil Municipal fin avril 2026 en raison de l'année électorale et selon la norme M57.

➤ Résultats prévisionnels 2025

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandat/Titres + rattachements (hors 002)	27 938 753.13	31 213 639.99
RESULTAT PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	3 274 886.86	
Résultat n-1 (002)	2 073 148.02	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT	5 348 034.48	

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Mandaté/titré (hors 001)	4 505 305.24	3 575 567.69
RESULTAT PREVISIONNEL INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	- 929 737.55	
résultat n-1 (001)	- 1 478 339.72	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	- 2 408 077.27	
Eng. Non soldés (restes à réaliser)	935 368.70	2 474 825.55
solde des RAR	1 539 456.85	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	- 868 620.42	

RESULTAT PREVISIONNEL TOTAL	2 167 886.73	
------------------------------------	---------------------	--

*en M€

➤ Epargnes prévisionnelles 2025

A	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 909 792.13
B	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	30 888 886.99
C=B-A	RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	3 979 094.86
D	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	817 000
E=C-D	EPARGNE DE GESTION	3 162 094.86
F	INTERETS DE LA DETTE	89 276.76
G=E-F	EPARGNE BRUTE	3 072 818.10
H	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	301 654.12
I=E-H	EPARGNE NETTE	2 771 163,98

	TAUX D'EPARGNE BRUTE	9.95%
	TAUX D'EPARGNE NETTE	8.97%

En M€

Les orientations 2026 se fixent pour objectif de maintenir un taux d'épargne entre 5 et 6 %, il est ainsi proposé de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin de pérenniser une épargne significative ;
- Optimiser les recettes des services particulièrement en approfondissant la recherche de financements sans faire pression sur les recettes tarifaires ;
- Stabiliser la fiscalité hors évolution des bases locatives contenues cette année ;
- Poursuivre le programme d'investissements à la fois pour entretenir et verdir le patrimoine communal et assurer la transition énergétique des bâtiments publics ;

Tout en maintenant une qualité et une diversité d'offres et de services adaptés aux besoins constants et évolutifs des Mauritiens.

LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE

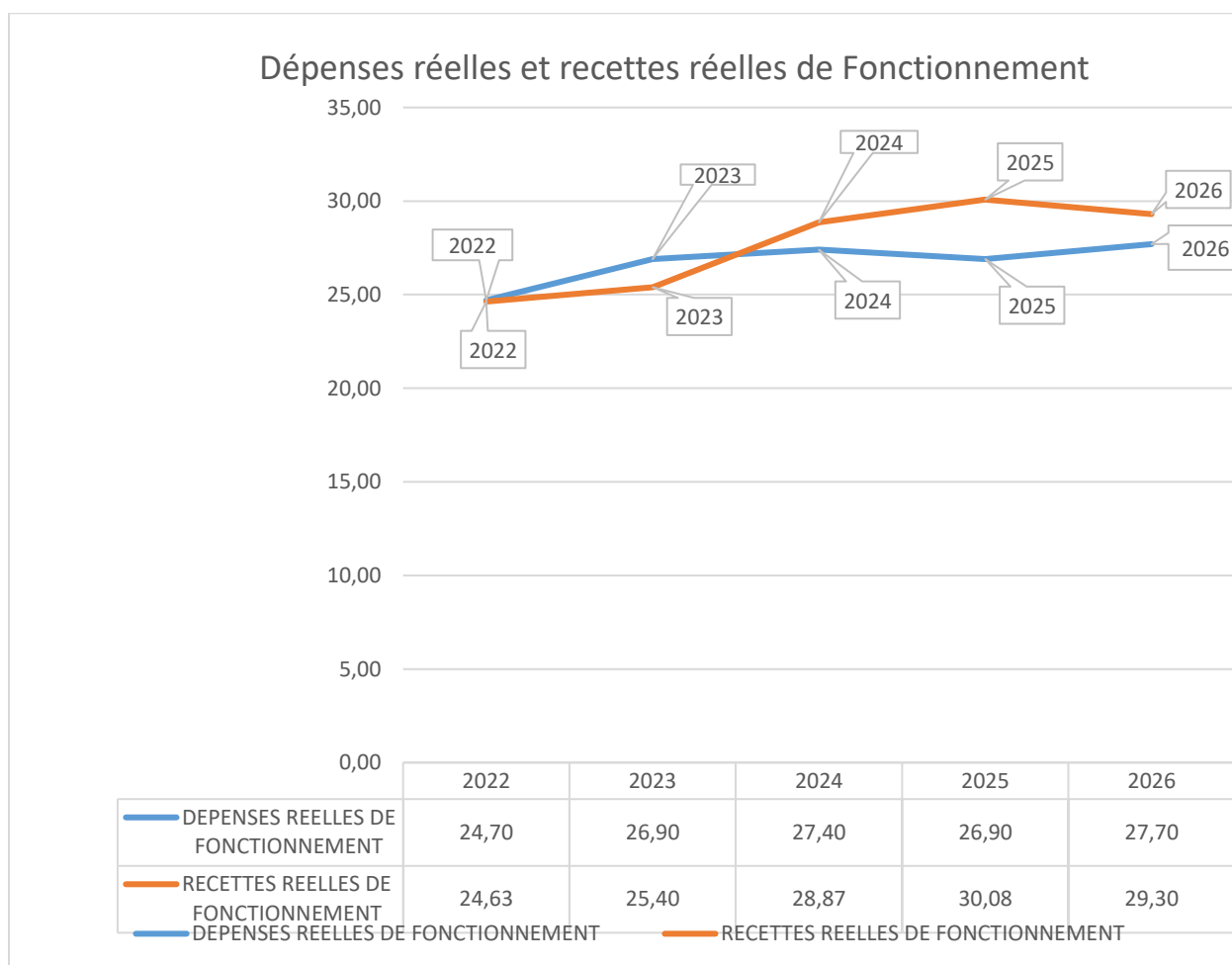
Pendant deux années consécutives en 2024 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement (*en attente de données consolidées du CFU).

Les orientations budgétaires proposées aboutiraient au niveau de la section de fonctionnement à :

- Une estimation des dépenses réelles de fonctionnement de : 27.7 M€
- Une estimation des recettes réelles de fonctionnement de : 29.3 M€

Les obligations en matière de ROB imposent de préciser les niveaux prévisionnels de la CAF. La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements.

La CAF dégagée au titre d'un exercice (appelée CAF brute) doit permettre, par principe, de couvrir les remboursements en capital des emprunts antérieurement souscrits. En d'autres termes, la CAF nette des remboursements en capital des emprunts doit être positive.



Pour 2026, les niveaux prévisionnels des CAF brute et nette attendus sont :

		PREVISION 2026
A	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	27 700 000,00
B	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 306 000,00
C=B-A	RESULTAT REEL DE FONCTIONNEMENT	1 606 000,00
D	PRODUITS DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	0
E=C-D	EPARGNE GESTION	1 606 000,00
F	INTERETS DE LA DETTE	90 000,00
G=E-F	EPARGNE BRUTE	1 516 000,00
H	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	290 000,00
I=E-H	EPARGNE NETTE	1 226 000,00

	TAUX D'EPARGNE BRUTE	5,17%
	TAUX D'EPARGNE NETTE	4,18%

I/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

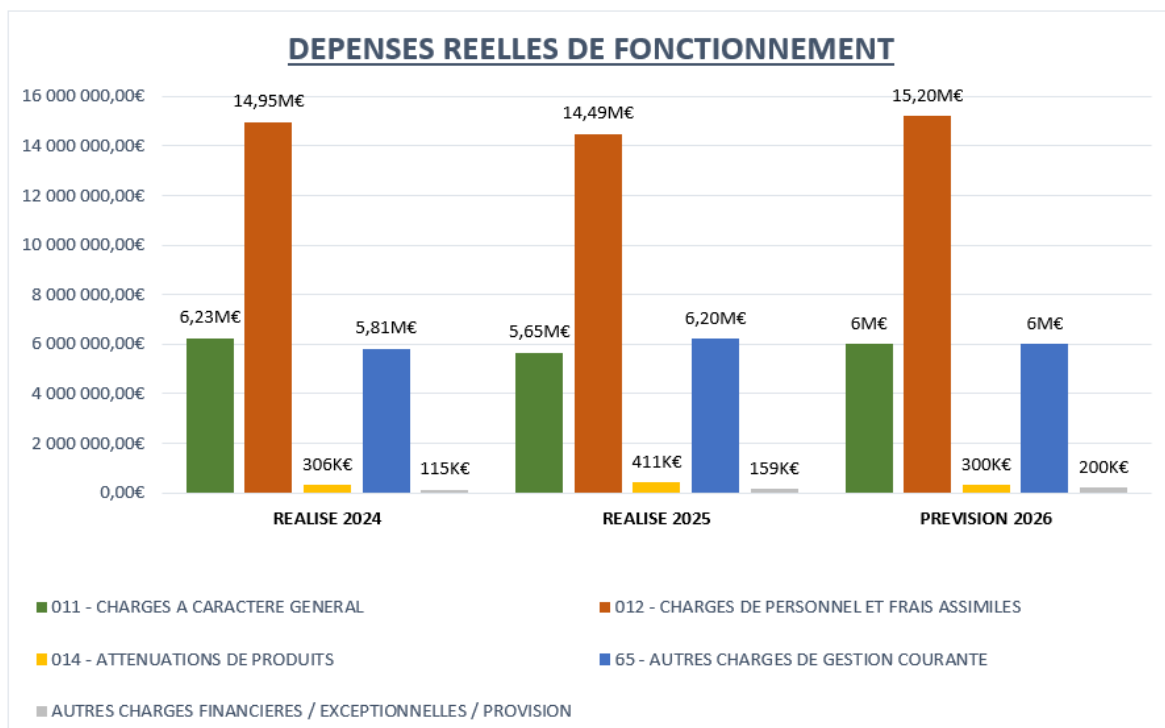
Pour l'exercice 2024, le montant total de ces dépenses est de 27.4M€, soit 1875 € par habitant. La ville avait dû faire face à des dépenses exceptionnelles qui n'ont donc pas été reconduites.

En 2025, ces dépenses sont arrêtées à 26.9M€, soit en deçà des prévisions budgétaires malgré le prélèvement du DILICO 1 et la revalorisation du taux de la cotisation CNRACL (part employeur augmentée de 3 points par an sur une période de 4 ans).

L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 est 27.7M€ et il est de 3% pour les années suivantes.

Cette évolution estimée est en réalité une évolution de 0% en volume ce qui rend nécessaire des mesures de rationalisation de certains postes de dépenses, de réorganisations de services tout en répondant aux nouveaux besoins des usagers. Il est, en effet, nécessaire :

- d'absorber autant que possible les effets des indexations annuelles des clauses tarifaires de tous les contrats et DSP ;
- d'atténuer les effets de l'augmentation de la cotisation CNRACL jusqu'en 2028 ;
- d'anticiper les réformes structurelles à venir en matière d'évolution de carrière des agents publics (évolution du SMIC, évolution du point d'indice et la participation obligatoire de l'employeur au système de prévoyance).



Les charges à caractère général

Le niveau de réalisation de 2025 est de 5.7M€ en deçà des prévisions budgétaires en raison notamment d'une surestimation des fluides (difficilement estimables en raison des fluctuations constantes de ces postes budgétaires) et de l'entretien bâtimementaire.

Depuis 2024, chaque dépense a été réinterrogée, les marchés et contrats ont été renégociés dès que cela était juridiquement possible et enfin, un travail minutieux a été réalisé sur les rattachements des exercices antérieurs. A noter que les effets de l'inflation se sont répercutés d'une année sur l'autre, les prix n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise.

Pour atteindre l'objectif pérenne de maîtrise des dépenses à caractère général, la ville poursuivra son travail de révision systématique de tous les contrats et optimisera, quand cela est possible, la dépense sans renoncer à la qualité de ses services publics.

Les charges à caractère général devraient ainsi se stabiliser cette année à 6M€ en 2026. Les prévisions 2026 intègrent l'indexation de recettes du délégataire EFFIA pour le stationnement payant, la revalorisation en année pleine du coût du berceau issu de la délégation de service public avec la société BABILOU et l'indexation des toutes les clauses tarifaires contractuelles.

Dans le cadre de sa bonne gestion, la ville consacra une part importante au bon fonctionnement de ses équipements publics (maintenance et correctifs bâtimementaires), à l'entretien et la sécurité des espaces publics, aux achats de prestations de qualité (marché de restauration comportant une part bio, saison culturelle appréciée) et au maintien de l'offre de services publics (réservation de places en crèche privée, marie annexe / espace France services / ouverture de la structure jeunesse aux 18/25 ans).

Les charges de personnel

Le budget du chapitre 012 est le poste de dépenses de fonctionnement le plus élevé : 53.6 % en 2025 et 55 % en 2026.

En effet, les dépenses de ce chapitre sont estimées à 15.2M€ en 2026, le niveau de réalisation en 2025 est pour autant de 14.5M€.

Ces dépenses de personnel en 2025 ont été contenues grâce à la gestion optimisée des heures supplémentaires et des heures de vacances. Toutefois, il convient de préciser que plusieurs postes de direction, des emplois en établissement de jeunes enfants et dans la police municipale sont restés vacants. Ceci explique la sous consommation de l'ensemble des crédits budgétaires votés. Par ailleurs, l'impact de la baisse d'indemnisation des arrêts maladie à hauteur de 90% et la réfaction des jours de carence ont été notables (-40K€).

Pour 2026, les prévisions budgétaires intégreront bien évidemment le recrutement des postes budgétaires ouverts. Un poste de coordonnateur des 18/25 ans sera également créé. Est également à l'étude le recrutement du gardien du chalet des bords de Marne.

La deuxième hausse de la cotisation CNRACL est estimée à 140K€. Pour mémoire, cette charge supplémentaire a été de 156K€ en 2025 et est estimée à 700K€ à fin 2028. A cette heure, aucune revalorisation indiciaire n'est annoncée pour cette année, seule une revalorisation du SMIC est annoncée (+20K€). Enfin, pour soutenir le secteur de la petite

enfance, fortement impacté par le manque crucial d'agents qualifiés, le versement de la prime d'attractivité est effectif depuis juillet 2025 (+50K€).

Par ailleurs, la masse salariale progresse chaque année structurellement sous l'effet des orientations municipales en matière de déroulement de carrière comme les avancements de grade et la promotion interne. Chaque année, il faut également prendre en compte la variation naturelle de la masse salariale, le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) est fixé à 1.5 % en 2026. De même, l'augmentation du nombre de remplacements pour absence de longue durée et des temps partiels thérapeutiques pèsent sur ces dépenses.

La ville s'attachera à continuer de mutualiser des emplois devenus essentiels aux besoins de la population. Il s'agit notamment du poste de l'ISC (Intervenante Sociale en Commissariat), du poste de coordinatrice du CLSM (Conseil Local de Santé Mentale) et de l'économiste de flux mutualisé avec la ville de Joinville-le-Pont et l'ALEC-MVE (ces mutualisations sont comptablement considérées comme des refacturations de charges et donc imputées au chapitre 65).

La poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale sera nécessaire et étudiée autant que de besoin avec une réorientation des emplois en cas de départ à la retraite ou mutation.

Les autres charges de gestion courante

Ces charges sont considérées comme incompressibles puisque la ville n'a pas de marge de manœuvre pour les réduire ou maîtriser leur évolution.

Ces charges sont estimées à 6M€ pour 2026 contre 6.5M€ en 2025 et elles regroupent notamment :

- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé au Territoire Paris Est Marne et Bois. Seule la composante FCCT socle est augmentée de la variation de la dynamique des bases, 1% en 2026, soit 4.3M€. Viendra s'ajouter une éventuelle augmentation liée aux besoins de financement des compétences exercées par le Territoire Paris Est Marne et Bois. Le FCCT représente à lui seul 70 % des dépenses de gestion courante. Pour mémoire, son montant a été arrêté à 4.2 M€ par la CLECT de fin 2025.
- La contribution au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) sera indexée sur l'inflation en 2026. Cette contribution est calculée chaque année et notifiée aux communes en cours d'exercice budgétaire, son montant a été arrêté à 325 K€ en 2025, après avoir subi deux augmentations significatives en 2023 et 2024.
- Les subventions aux associations dont celle accordée au Centre Communal d'Action Sociale seront maintenues pour faire face aux dépenses toujours croissantes en faveur de l'action sociale.
- Les indemnités des élus devraient rester stables puisqu'au moment de la rédaction du ROB, aucune révision du point d'indice est annoncée.

- Le déficit du budget annexe résidence presles – Serge CAS en fonction des données financières définitives communiquées au moment du vote de l'ERRD en juin prochain.
- Les écarts de rattachement comptables (20 K€).

Les atténuations de charges et les charges financières

Ces chapitres budgétaires nécessitent une relative prudence dans les prévisions budgétaires.

Ils prévoient le prélèvement au titre de la péréquation horizontale, le FPIC estimé en 2026 à 300 K€ et les charges d'intérêt liées aux emprunts souscrits (90 K€.)

Par ailleurs, l'an passé, la ville a été contributrice au DILICO 1, dispositif qui consistait à faire porter l'effort des collectivités au redressement des comptes publics à hauteur 2.2 milliards d'euros. Saint-Maurice a contribué à hauteur de 130K€ ; le Sénat a, au moment de l'examen de la Loi de Finances 2026 supprimé le DILICO 2 pour les communes. Celui-ci était estimé à 400K€ pour Saint-Maurice. Toutefois, le remboursement de 90% de DILICO 1 sur trois ans est de 39K€ pour 2026.

Enfin, pour les autres dépenses, il conviendra de prévoir 16 K€ au titre des indemnités dues par le syndicat AUTOLIB et les communes membres pour le contentieux indemnitaire les opposant au groupe Bolloré.

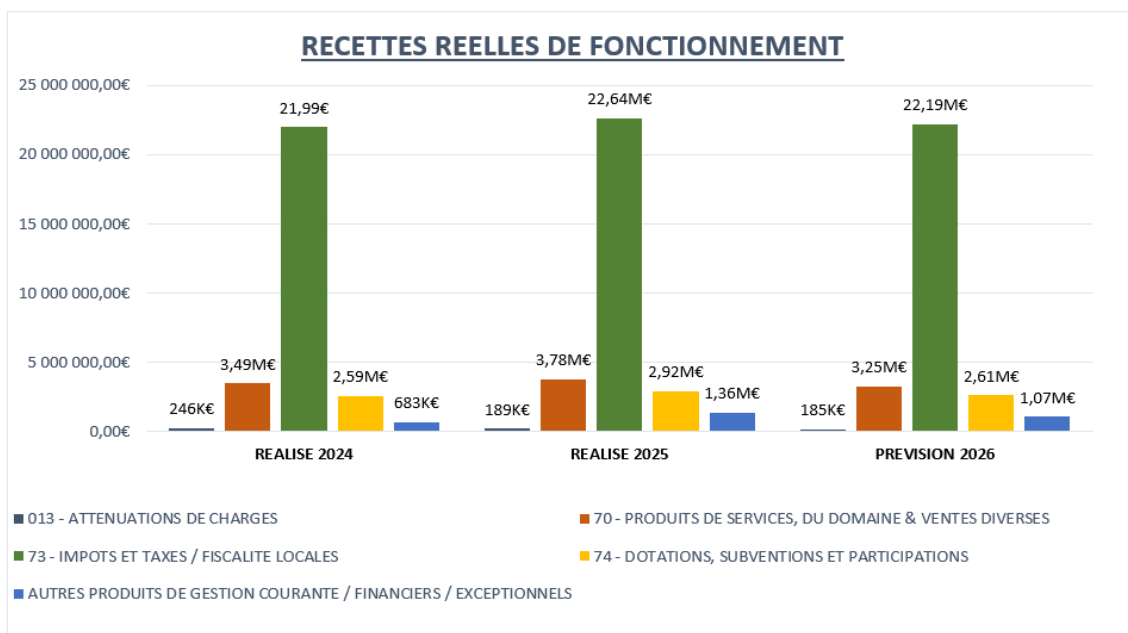
II/ LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles ont été de 30.9 M€ en 2025 sous l'effet conjugué des ventes du local des espaces verts et de la régularisation dans le budget principal de la vente des deux appartements de la succession Serge CAS.

Entre 2024 et 2025, les recettes de fonctionnement ont également augmenté grâce à la dynamique fiscale, au regain de la taxe de séjour, aux amendes de police et aux régularisations de recettes de la CAF.

En 2026, les recettes réelles de fonctionnement seraient de l'ordre 29.3M€.

Les prospectives de 2026 ne tiennent pas compte de la vente du bâtiment du 1 bis rue des Epinettes (Le Capitole). La recette issue de cette vente sera inscrite dans une seconde décision budgétaire en fonction de la date de signature de l'acte définitif de cession.



Les produits des contributions directes - la stabilité fiscale en 2026

Il est envisagé cette année une stabilité fiscale pour les taux de TFPB, TFNB et THRS après que la municipalité ait été contrainte d'augmenter les taux de 5.62 points en 2024 (deux fois en 37 ans).

Ces recettes évolueront, toutefois, en fonction de l'arrivée de nouvelles constructions imposables et de la dynamique des bases à hauteur de 1 % pour cette année. Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs foncières locatives sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre n-2. La revalorisation des bases ne porte que sur les locaux d'habitation, environ 80 % des bases totales de la commune.

Le produit des recettes fiscales en 2025 est de 15.78 M€, soit un repli de près de 50 K€. En effet, après des erreurs d'imposition faites et constatées en 2023 et 2024 par le services fiscaux, d'importants travaux de fiabilisation ont été menés par les services de la DGFIP. De fait, pour 2025, les montants mis en recouvrement au titre de la THRS 2025 ont diminué de 9 % par rapport à la THRS prévisionnelle communiqués en mars dernier.

Le niveau de fiscalité attendu, en 2026, est de 15.9 M€ sous réserve de la notification officielle des bases fiscales :

- TFPB : 15.4 M€
- TFNB : 2 400 €
- TH et THRS : 490 K€

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont des recettes volatiles qui ont décroché du fait de la contraction du marché de l'immobilier, de l'augmentation progressive des taux d'usure et du durcissement des conditions d'accès aux prêts.

Focus 2024 sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dans le Val-de-Marne

Le recul des DMTO pour les communes du Val-de-Marne est encore plus marqué que l'évolution constatée au plan national : – 18,12 % par rapport à 2023, soit une baisse de près de 12 M€, contre – 15,4 % pour l'ensemble des communes françaises. Sur deux ans, les recettes de DMTO subissent une chute très importante de 38,7 % (davantage qu'au plan national : 35,1 %).

En 2024, sur les 800K€ prévus lors du vote du budget, 668K€ ont été comptablement enregistrés. La volatilité de cette recette et sa sensibilité au marché immobilier a conduit en 2025 à faire des estimations prudentes. Pour autant, il a été enregistré une recette de près de 1M€, signe évident d'une reprise modérée du marché immobilier, avec un léger rebond des prix, et une croissance du nombre de transactions dans l'ancien. Cette reprise reste encore toutefois fragilisée par le contexte économique incertain.

Les spécialistes du secteur pour 2026 anticipent une stabilisation des taux d'intérêt, associée à une très légère reprise du nombre de transactions. L'inscription budgétaire 2026 restera donc prudentielle à hauteur de 1M€.

L'attribution de Compensation

Versée par la Métropole du Grand Paris, cette recette figée depuis 2017 ne devrait pas diminuer car aucun transfert de compétences n'est annoncé. La dernière notification reçue en février annonce un montant identique de 4.94M€. Aucun mécanisme législatif n'est encore venu corriger la perte du dynamisme des recettes fiscales transférées.

Le Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités territoriales, varie en fonction de la taille démographique des communes et de leurs ressources fiscales. Le montant et la répartition sont fixés chaque année par la Loi de Finances. Il est rappelé chaque année, dans le ROB, sa lente érosion pour la commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement pour Saint-Maurice a ainsi été divisée par 3 ces 10 dernières années, passant en 2024, à 847 K€, à 742 K€ en 2025. Il est prévu une inscription budgétaire à 700 K€ en 2026.

Les dotations, subventions et participations

Elles sont prévisionnellement estimées à 1.9M€.

Les dotations et subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ont, après avoir enregistré une baisse suite à la fermeture pour travaux de la crèche Delacroix, retrouvé un niveau attendu au budget 2025, soit près de 2M€.

Elles ont été redynamisées suite à la conclusion de la Convention Territoriale Globale dont le calcul est plus avantageux. En effet, le montant des subventions bonifiées est dépendant de la

fréquentation des services périscolaires/jeunesse et des crèches. Toutefois, des régularisations de subventions ne seront pas renouvelées en 2026. Le montant estimé est ainsi légèrement diminué par rapport au réalisé 2025.

Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie a été de 57K€ en 2025. Le PLF 2026 semble supprimer ce dispositif.

La taxe de séjour

Après un regain lié aux Jeux Olympiques, elle sera objectivement estimée pour 2026 à 150K€.

Les produits des services, du domaine et des ventes directes

Il est envisagé de diminuer leur niveau atteint en 2025, soit 3.7 M€ et de les estimer à 3.2M€ en 2026 en raison notamment :

- Du ralentissement probable de la dynamique des produits des amendes de stationnement (FPS) car le contrôle plus régulier de la voirie devrait modifier le comportement des usagers et les inciter à payer leur stationnement ;
- De l'effet conjoncturel de régularisations intervenues en cours d'année 2025 ;
- De l'effet ponctuel en 2025 des droits de voirie dynamisés sous l'effet des deux chantiers de réhabilitation des résidences Mozart et du 7/25 Maréchal Leclerc.

A noter que la réforme tarifaire engagée en 2025 s'est faite à iso budget comme la municipalité s'y était engagée.

Les autres produits de gestion courante

Avec un taux de réalisation de 532 K€ en 2025, ces recettes seront majorées par les effets du protocole de reversement de la CTG indûment perçu par BABILOU (600 K€). Ce chapitre budgétaire englobe les recettes issues des loyers et les apurements de charge sur exercices antérieurs. Une inscription budgétaire de 1M€ sera proposée en 2026.

L'année 2025 marque un net rétablissement de la trajectoire financière de la commune qu'il conviendra de conforter en 2026 au regard des incertitudes budgétaires pesant sur les communes.

II/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT / LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Depuis le début de ce mandat, la ville a fait le choix de concentrer ses investissements sur l'accessibilité de son patrimoine, la performance énergétique de ses bâtiments et de l'éclairage public et, enfin le développement de la vidéoprotection. Bien évidemment, des crédits budgétaires sont, chaque année, mobilisés pour l'entretien du patrimoine communal parfois vieillissant. Les investissements ont été ambitieux mais adaptés chaque année à la capacité financière de la ville.

Entre 2024 et 2025, la ville a poursuivi ses efforts d'investissements, en léger repli en 2024 car ils se sont essentiellement concentrés sur la réhabilitation de la crèche Delacroix, la création du city-stade au sein des hôpitaux et l'aménagement des nouveaux locaux du service municipal des espaces verts.

En 2025, les dépenses réelles d'investissement sont de l'ordre de 3.8 M€.

En 2026, la commune va poursuivre les opérations d'investissement engagées l'an passé et qui sont inscrites en restes à réaliser (900k€ hors AP/CP du COSEC). A noter qu'en 2025, la participation de la ville au financement de la réhabilitation de la piscine de Charenton-le-Pont (250k€ annuels) a pris fin.

Pour la période 2026-2029, la commune maintiendra une trajectoire d'investissement ambitieuse et en cohérence avec ses capacités financières. Il convient d'investir de manière soutenue, sans dégrader l'épargne brute ou la capacité de désendettement. En effet, le recours à l'emprunt doit être aisément dimensionné afin de ne pas peser sur les marges de manœuvre des années à venir. Il conviendra également de sécuriser les financements externes attendus sur les opérations structurantes. Enfin, chaque opération sera également fléchée « budget vert ».

Les engagements pluriannuels des investissements reposeront sur ces impératifs :

- répondre aux besoins des Mauritiens ;
- accentuer la transition écologique et énergétique des équipements et des espaces publics ;
- préserver et améliorer le cadre de vie afin de renforcer l'attractivité du territoire communal.

De manière structurelle et en répondant aux impératifs définis ci-avant, les dépenses d'investissement se présentent selon trois catégories :

- **les projets récurrents** essentiels à la préservation du patrimoine communal bâti et non bâti : elle repose sur l'entretien continu du patrimoine communal et de la voirie. Comme toutes les villes de notre strate démographique, Saint-Maurice dispose de bâtiments publics divers (écoles, crèches, équipements culturels, sportifs et de loisirs) qui nécessitent un suivi et un entretien régulier. Ces interventions, parfois moins visibles que les projets structurants, sont pourtant déterminantes pour garantir la sécurité et le confort des usagers. Elles permettent aussi d'anticiper l'avenir en modernisant les installations, en améliorant la performance énergétique et en adaptant les bâtiments aux nouveaux usages. A cela s'ajoute, le renouvellement régulier du patrimoine mobilier (matériel divers, véhicules et parc informatique).

- **les projets à engager en cours d'année** : ils ciblent généralement la création ou la réhabilitation des équipements publics sous l'angle de la transition énergétique, la requalification de la voirie ou encore la sécurisation des espaces publics.

- **les projets en phase d'études** avec pour un objectif de réalisation en 2027/2028/2029, ils sont généralement construits en AP/CP, il convient de proposer en engagements pluriannuels chiffrés :

- La réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment administratif (AP/CP) : 0.8M€
- La réhabilitation de l'Espace Delacroix (AP/CP) : en cours d'estimation
- La réhabilitation de la place du cadran (AP/CP) : 1.5M€

- La requalification de la rue du Maréchal Leclerc (les études ont été finalisées mais le projet a été interrompu en raison des réhabilitations concomitantes des deux résidences sociales du quartier du Pont : 1.7M€
- La réhabilitation de la RPA suite à la fin du bail emphytéotique avec Valophis Habitat (AP/CP) : en cours d'estimation
- Les rénovations thermiques des sites scolaires : 2M€
- Poursuite du développement de la vidéoprotection : 100K€
- Investissements diffus : 1.5M€ annuels

L'effort global d'investissement, tous projets confondus, s'élève :

- en 2026 à 3.3M€ auxquelles s'ajoutent les 3.5M€ pour les AP/CP dont le COSEC ;
- en 2027 et les années suivantes à une moyenne annuelle de 4M€ variant en fonction des AP/CP votées et réalisées.

En 2026, l'investissement sera essentiellement consacré à la dernière phase de la réhabilitation du COSEC. Cette opération portée sur plusieurs exercices budgétaires a débuté à l'été 2025 pour s'achever au dernier trimestre 2026. L'AP/CP votée en Conseil Municipal du mois d'avril 2024 devra être réactualisée pour tenir compte du recalage du planning de chantier. Il est important de rappeler que cette opération est largement subventionnée : 900K€ au titre du Fonds Vert, 768K€ au titre du FIM et 450K€ de la Région.

S'agissant des autres projets d'investissement, il est proposé :

- De poursuivre l'entretien et la conservation du patrimoine bâti et des espaces publics en privilégiant la sécurité de la voirie : 1.5 M€
- De finaliser le plan Vélo et les aménagements nécessaires en voirie : 50 K€
- De renforcer la sécurité du réseau informatique, de poursuivre la modernisation du parc informatique et de développer le programme de vidéoprotection : 200K€
- De verdir la flotte automobile municipale :200K€
- De poursuivre la sobriété énergétique des bâtiments et l'isolation thermique des bâtiments considérés comme énergivores : 200K€
- De finaliser les études préalables à la réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment administratif avec l'appui de l'ALEC MVE : 100 K€
- De créer un second local des archives municipales : 40K€
- De participer aux travaux du local du Petit Plus : 14K€
- Investissement diffus dans les différents services autres que la DST : 50K€

La seule subvention d'équipement versée sera celle due à la BSPP (70K€).

IV/ LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement seront composées des subventions (RAR de 2.4 M€) du FCTVA (400 K€), de l'autofinancement dégagé et des subventions d'investissement inscrites au moment de leur notification officielle. Le recours à un emprunt demeure envisageable au regard des niveaux le taux d'épargne brute atteint cette année.

Chaque projet d'investissement nécessite un travail approfondi de recherche de subventions mais également un véritable suivi du versement des avances et acomptes en fonction de l'avancement des opérations.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE RPA

La ville compte désormais un seul budget annexe, celui de la résidence de Presles – Serge Cas. Celui du marché Emile Bertrand et celui du legs Serge Cas ont été clôturés au cours de l'année 2025.

Les orientations budgétaires proposées au titre de l'année 2026 sont :

- Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des loyers et charges perçues, elles sont donc soumises au taux d'occupation de la résidence. Il est ainsi prévu une augmentation de 3% de ces recettes issues des loyers en raison de la mise en location de studios rénovés. Une subvention d'équilibre du budget principal viendra abonder ce budget autant que de besoin. Enfin, le CPOM versé par le département du Val-de-Marne pour soutenir les résidences autonomie est attendu à hauteur de 17k€. Evaluées à 456 k€ en 2025, les recettes de fonctionnement devraient se stabiliser en 2026.
- Les dépenses évolueront en raison de l'indexation de la redevance versée à Valophis Habitat et des contrats de maintenance en cours. Les autres dépenses à caractère général augmenteront mécaniquement sous l'effet de l'inflation. Evaluées à 339K€ en 2025, il est prévu une évolution rythmée de 2 % par an.
- L'investissement est constitué des recettes issues des cautions versées par les locataires.

ENCOURS DE DETTE

Nom	Montant par habitant 2024	Evolution 2023-2024 (en euros par habitant)	Evolution 2023-2024 (en %)	% des recettes de fonctionnement en 2024
Rungis	0	0		0%
Charenton-le-Pont	95	-9	-9%	5%
Saint-Maurice	257	99	63%	16%
Maisons-Alfort	294	-19	-5%	22%
Ablon-sur-Seine	383	-56	-12%	27%
Le Perreux-sur-Marne	429	7	3%	32%
Villeneuve-le-Roi	439	-66	-14%	24%
Périgny	504	59	14%	47%
Marolles-en-Brie	584	-45	-8%	39%
Fresnes	622	-84	-11%	41%
Noiseau	639	78	14%	52%
Boissy-Saint-Léger	647	-93	-11%	46%
Alfortville	696	-78	-10%	46%
Bry-sur-Marne	699	92	15%	37%
Choisy-le-Roi	699	124	21%	44%
Joinville-le-Pont	728	-119	-8%	40%
Le Plessis-Tréville	735	-101	-9%	61%
La Queue-en-Brie	748	-88	-11%	54%
Nogent-sur-Marne	841	109	15%	53%
Villeneuve-Saint-Georges	905	-105	-9%	63%
Gentilly	930	52	7%	47%
Arcueil	971	-51	-6%	47%
Santeny	980	160	19%	66%
Saint-Mandé	981	-62	-9%	47%
Ormesson-sur-Marne	1 002	-104	-9%	72%
Le Kremlin-Bicêtre	1 031	-48	-5%	60%
Thiais	1 128	-50	-3%	82%
Valenton	1 151	12	1%	55%
Sucy-en-Brie	1 220	-34	-1%	78%
Vincennes	1 220	22	0%	69%
L'Haÿ-les-Roses	1 273	-11	-2%	87%
Limeil-Brévannes	1 310	97	7%	107%
Cachan	1 315	-171	-10%	81%
Chevilly-Larue	1 319	87	7%	60%
Mandres-les-Roses	1 358	-86	-5%	112%
Champigny-sur-Marne	1 439	-21	-1%	81%
Créteil	1 442	8	1%	85%

Villejuif	1 446	-137	-6%	72%
Villemecresnes	1 504	502	48%	112%
Ivry-sur-Seine	1 584	-49	-3%	64%
Bonneuil-sur-Marne	1 644	-62	-2%	69%
Villiers-sur-Marne	1 735	-142	-4%	97%
Vitry-sur-Seine	1 742	66	5%	90%
Fontenay-sous-Bois	1 779	48	4%	83%
Orly	2 349	457	25%	91%
Chennevières-sur-Marne	2 502	-163	-4%	165%
Saint-Maur-des-Fossés	2 690	-52	-1%	155%

L'évolution entre les années 2023 et 2024 est liée à l'emprunt contracté en n-1.

Au 31 décembre 2025, le stock de dette est de 4.3M€, la capacité de désendettement est bien en deçà des seuils d'alerte fixé à 10 ans.

SYNTHESE DE LA DETTE

	rétrospective					prospective (hors nouvel emprunt)
	AU 31/12/2021	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024	AU 31/12/2025	AU 31/12/2026
nombre d'emprunts	2	7	7	9	10	10
<i>dont emprunts à taux fixe</i>	2	6	6	7	7	7
<i>dont emprunts à taux variables</i>	0	1	1	2	3	3
nombre de prêteurs	2	4	4	4	4	4
<i>nombre d'emprunts détenus à la CAISSE D'EPARGNE</i>	0	1	1	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenus à la CDC</i>	0	2	2	3	4	4
<i>nombre d'emprunts détenu au CREDIT AGRICOLE</i>	1	2	2	2	2	2
<i>nombre d'emprunts détenu à la BANQUE POSTALE</i>	1	2	2	2	2	2
Capital emprunté	2 100 000,00	5 528 563,00	3 399 440,11	5 915 256,00	7 215 256,00	7 215 256,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CAISSE D'EPARGNE</i>	0,00	300 000,00	300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la CDC</i>	0,00	328 563,00	328 563,00	1 015 256,00	2 315 256,00	2 315 256,00
<i>dont capital emprunté auprès du CREDIT AGRICOLE</i>	1 500 000,00	1 670 877,11	1 670 877,11	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
<i>dont capital emprunté auprès de la BANQUE POSTALE</i>	600 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
taux moyen	non disponible	non disponible	1,63%	2,13%	1,75%	1,75%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux fixe</i>	non disponible	non disponible	1,19%	1,65%	1,65%	1,65%
<i>dont taux moyen des emprunts à taux variables</i>	non disponible	non disponible	4,25%	3,80%	1,99%	1,99%
Capital Restant Dû (CRD)	590 416,56	2 584 702,90	2 358 041,03	4 574 942,21	4 366 894,37	4 155 433,52
durée de vie résiduelle (en années)*	11	21	20	29	28	27
durée de vie moyenne (en année)**	1	7	6	6	6	6
épargne brute	803 176	139 275	-1 176 299	1 415 140	1 200 000	3 162 095
capacité de désendettement***	1	19	-2	3	4	1

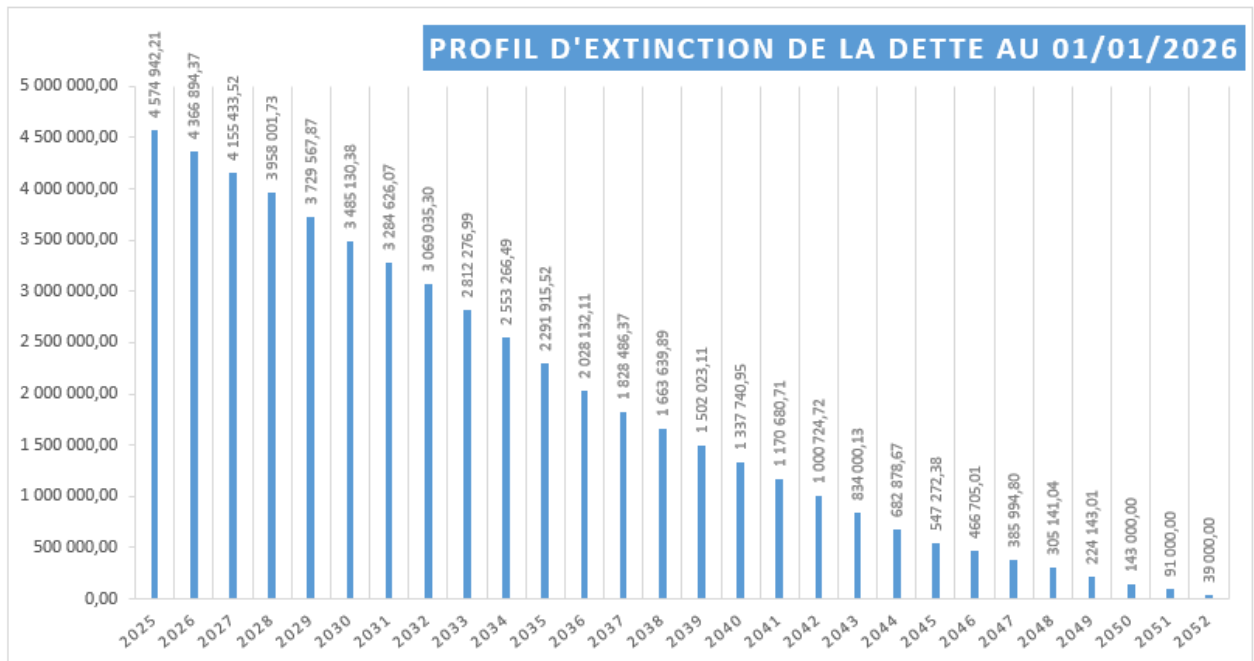
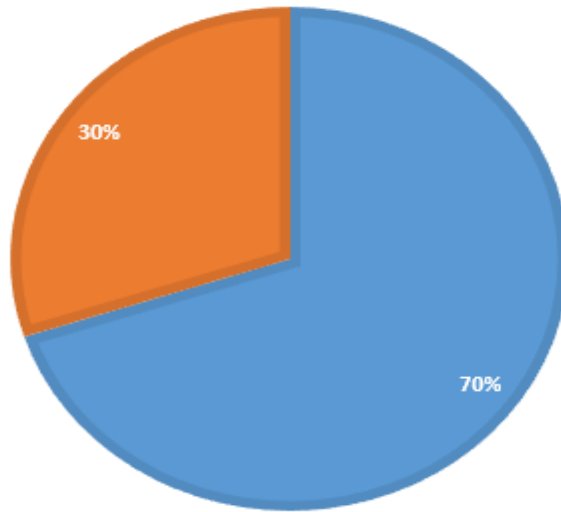
*durée de vie résiduelle = durée restant avant l'extinction totale de la dette

**durée de vie moyenne = durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital de la dette compte tenu de son amortissement

***capacité de désendettement = nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant toute l'épargne brute (seuil d'alerte: entre 10 et 12 ans; seuil critique > 15 ans)

EXERCICE 2025: REPARTITION PAR TAUX

■ dont emprunts à taux fixe ■ dont emprunts à taux variables



1) Structure globale au 31 décembre 2025

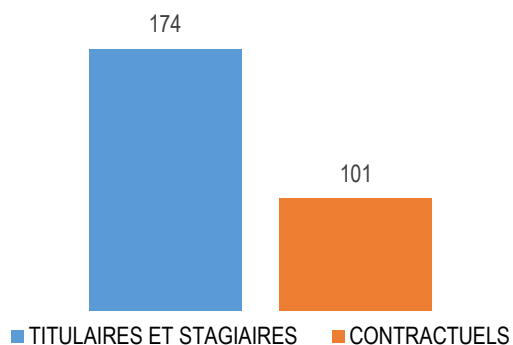
TYPE D'EFFECTIFS	EFFECTIFS EN NOMBRE DE POSTE	EFFECTIFS EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)
TITULAIRES ET STAGIAIRES	174	172,500
CONTRACTUELS	101	93,425
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS	275	265,925
AGENTS NON PERMANENTS (vacataires payés sur l'année)	90	26,184
APPRENTIS	3	1,830
TOTAL EFFECTIFS TOUS STATUTS	368	293,939

2) Structure détaillée en 2025

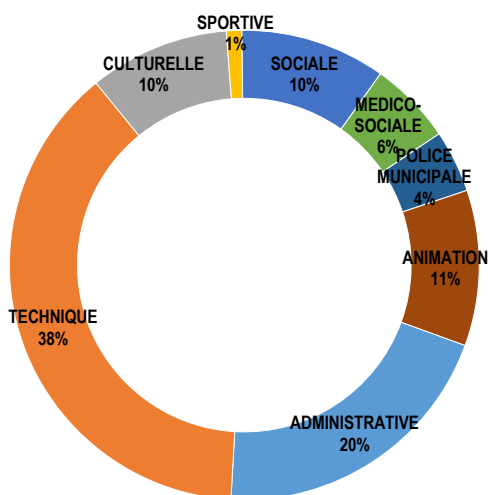
La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la Fonction Publique Territoriale composant les effectifs.

FILIERES	TITULAIRES ET STAGIAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL EN NOMBRE	%
ADMINISTRATIVE	40	15	55	20,00
TECHNIQUE	68	41	109	39,64
CULTURELLE	9	17	26	9,45
SPORTIVE	1	1	2	0,73
SOCIALE	19	10	29	10,54
MEDICO-SOCIALE	8	8	16	5,82
POLICE MUNICIPALE	8	0	8	2,91
ANIMATION	21	9	30	10,91
TOTAL TOUTES FILIERES	174	101	275	100

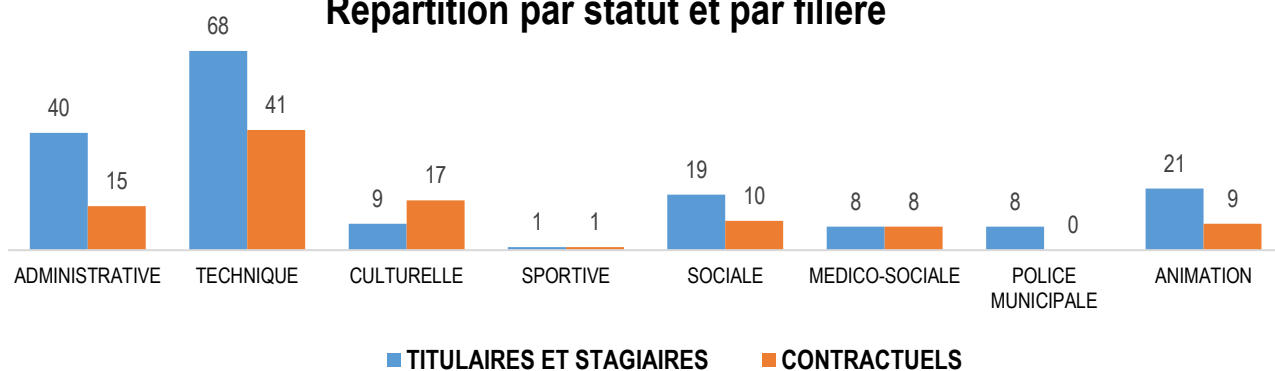
Répartition par statut



Répartition par filière



Répartition par statut et par filière

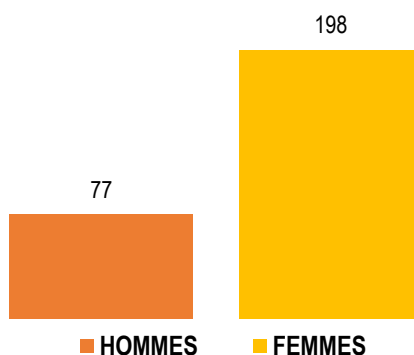


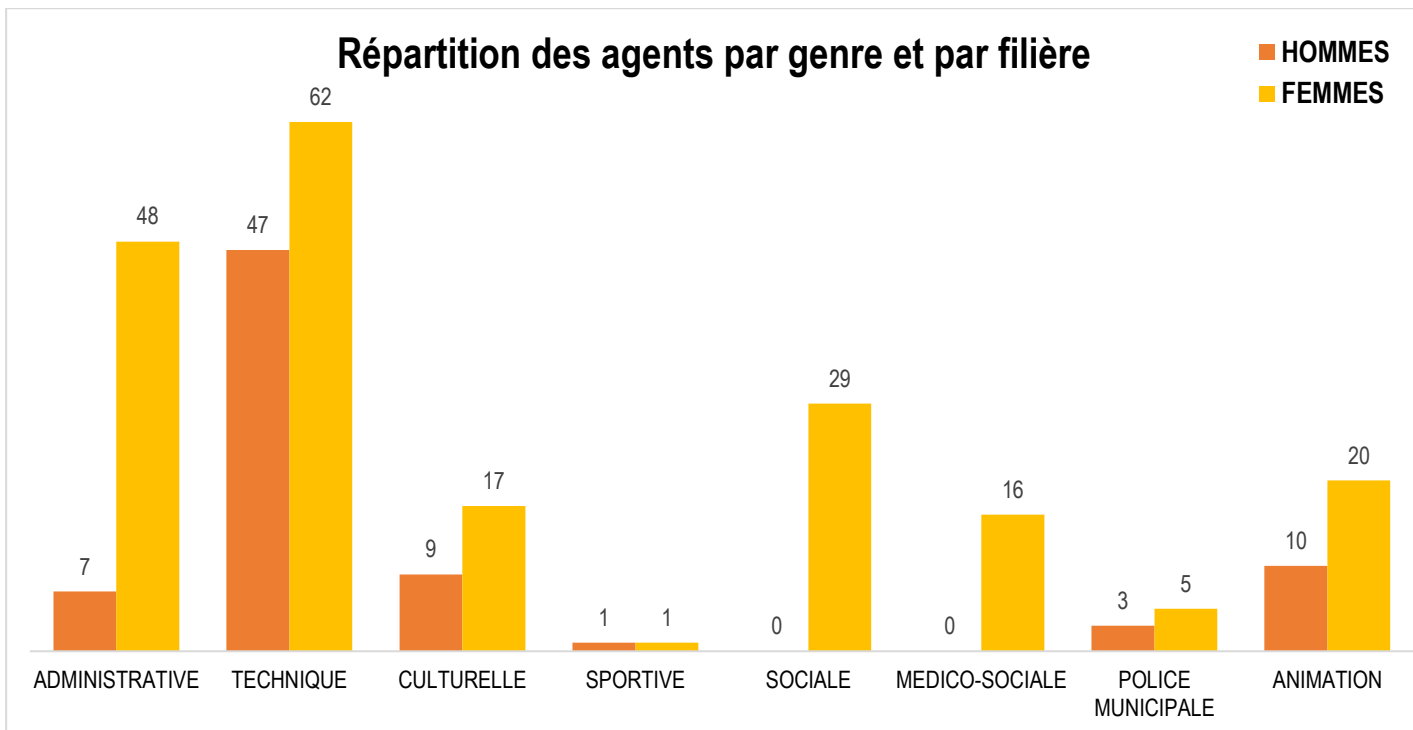
Les agents titulaires et contractuels permanents des filières administrative et technique représentent 60% de l'ensemble des filières (40% pour la filière technique et 20% pour la filière administrative). Les filières sociale et médico-sociale représentent 16% des effectifs.

La répartition des hommes et des femmes par filière sur les emplois permanents :

FILIERES	HOMMES	FEMMES	TOTAL EN NOMBRE	% hommes par filière	% femmes par filière
ADMINISTRATIVE	7	48	55	12,73 %	87,27%
TECHNIQUE	47	62	109	43,12 %	56,88%
CULTURELLE	9	17	26	34,62 %	65,38%
SPORTIVE	1	1	2	50,00 %	50,00%
SOCIALE	0	29	29	0 %	100,00%
MEDICO-SOCIALE	0	16	16	0 %	100,00%
POLICE MUNICIPALE	3	5	8	37,50 %	62,50%
ANIMATION	10	20	30	33,33%	66,67%
TOTAL TOUTES FILIERES	77	198	275	28,00 %	72,00%

Répartition par genre





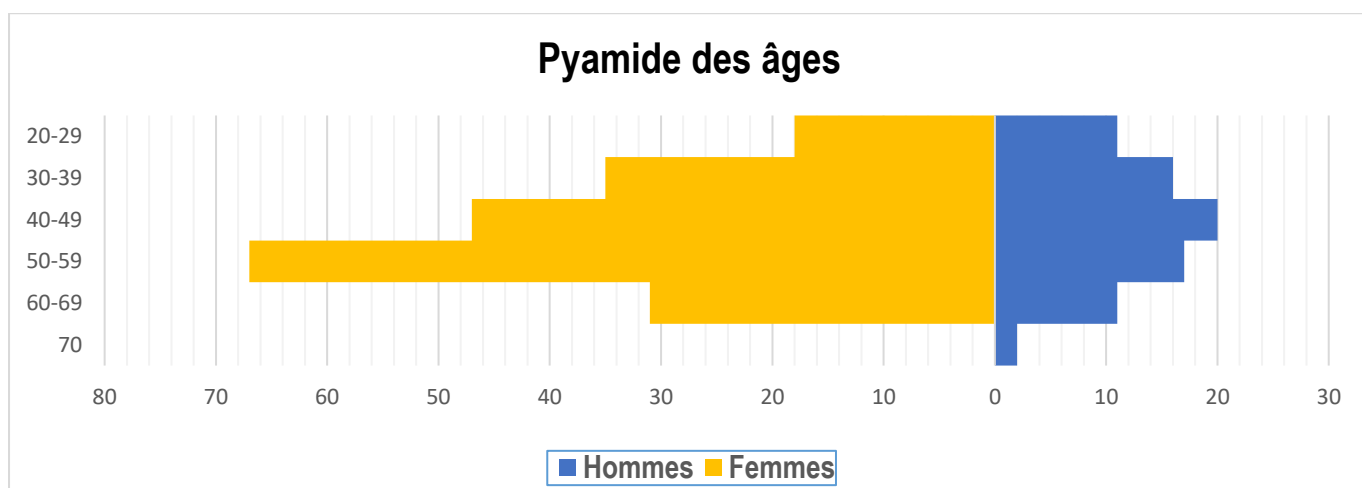
Au sein de la ville de Saint-Maurice, les hommes représentent 28% des effectifs, c'est dans la filière technique qu'ils sont le plus nombreux. La filière police municipale compte 37,50% d'hommes (3 agents).

Les femmes représentent 72% des effectifs de la Ville, les filières sociales et médico-sociales comptent 100% de personnel féminin. C'est dans la filière sportive que les femmes sont le moins représentées (50%).

Au 31 décembre 2025, l'âge moyen des agents est de 47,09 ans.

La répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge est la suivante :

Tranche d'âge	Femmes	Hommes
20-29 ans	18	11
30-39 ans	35	16
40-49 ans	47	20
50-59 ans	67	17
60-69 ans	31	11
70 ans et plus	0	2



S'agissant des agents non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

AGENTS NON PERMANENTS	TOTAL EN NOMBRE	TOTAL EN ETP
AGENTS NON PERMANENTS : ANIMATION, JEUNESSE, SCOLAIRES, CULTURE, PETITE ENFANCE, SPORTS, MEDECINS, JURYS CONCOURS	124	25,884
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER	3	0,251
PERSONNEL ENSEIGNANT (ETUDES SURVEILLEES, INDEMNITE MENSUELLE AUX DIRECTEURS)	26	1,471
TOTAL	153	27,606

- **CHARGES DE PERSONNEL**

Au titre de l'année 2025, les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 14 453 163,68€.

Les principales dépenses de personnel :

TYPE DE DEPENSES DE PERSONNEL	MONTANT
Traitements indiciaires fonctionnaires	4 577 826
Traitements indiciaires contractuels	2 038 976
Régimes indemnitaires	1 810 912
Indemnité de résidence	198 797
Bonifications indiciaires	33 166
Avantage en nature	35 207
Heures supplémentaires	187 589
Rémunérations des agents non indiciaires	945 034
Charges patronales	4 064 944
Assurance du personnel titulaire	321 835
Médecine préventive	40 608

Depuis le 1^{er} mars 2013, la Ville de Saint-Maurice participe financièrement à la protection sociale complémentaire de ses agents par le biais d'une convention de participation mise en place avec le CIG Petite Couronne.

Ainsi, en 2025, 102 personnes ont bénéficié de la participation au titre de la mutuelle et 87 au titre de la garantie maintien de salaire.

- Temps de travail et heures supplémentaires

En application de la Loi de transformation de la Fonction Publique, depuis 1^{er} janvier 2022, le temps de travail annuel est passé à 1607 heures et tient compte de la journée de solidarité. Parmi les agents de la Ville de Saint-Maurice, 10 occupent un temps partiel, 3 d'entre eux sont concernés par le temps partiel de droit, les 5 autres par un temps partiel sur autorisation. Les quotités de travail sont 50, 80 et 90%. (8 agents à temps partiel en 2024 et 8 en 2023).

En 2025, 7 206 heures supplémentaires ont été réalisées par les agents de la Ville de Saint-Maurice.

